

**RÔLE DES ASSOCIATIONS Du 17<sup>ème</sup> DANS UN PLAN D'URGENCE:  
L'EXEMPLE DE LA PANDEMIE GRIPPALE  
Le 8 octobre 2009**

**Intervenants :**

Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement – Conseillère régionale d'Ile-de-France

Hélène JACQUEMONT, Adjointe au Maire chargée de la Vie associative

Murielle SCHOR, Adjointe au Maire chargée de la Santé et de l'Handicap

Atanase PERIFAN, Adjoint au Maire chargé à la Solidarité, à la Famille et à la Proximité, Président de l'association Voisins solidaires

Pierre BOURIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement

Rémi VINCENT, responsable adjoint de l'action sociale et référent Grippe A de la délégation du 17<sup>ème</sup> arrondissement de la CROIX ROUGE FRANCAISE.

## **SOMMAIRE**

- 1. OUVERTURE PAR BRIGITTE KUSTER, MAIRE DU 17<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CICA**
- 2. INTERVENTION DE HÉLÈNE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE**
- 3. INTERVENTION DE PIERRE BOURRIAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA MAIRIE DU 17<sup>ÈME</sup> ET RÉFÉRENT MAIRIE EN CAS DE PANDÉMIE**
- 4. INTERVENTION DE ATANASE PERIFAN, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES**
- 5. INTERVENTION DE REMI VINCENT, RESPONSABLE ADJOINT DE L'ACTION SOCIALE ET RÉFÉRENT GRIPPE A DE LA DÉLÉGATION DU 17<sup>ÈME</sup>**
- 6. QUESTIONS ORALES LIBRES AVEC LES ASSOCIATIONS**

## **1. Ouverture par Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement et adoption du compte-rendu du précédent CICA**

Nous sommes heureux de nous retrouver pour le troisième Conseil d'arrondissement en formation de CICA de l'année 2009. Je vous rappelle que nous nous sommes réunis en juin 2009 pour réfléchir sur les offres associatives et municipales dans l'arrondissement durant les mois d'été. Nous nous étions réunis en mars 2009 pour évoquer le thème de la discrimination. Les comptes-rendus de ces CICA sont accessibles à tous sur le site dédié à la vie associative du 17<sup>e</sup> : [www.espace-associations-17.fr](http://www.espace-associations-17.fr).

En premier lieu, je propose aux élus présents d'adopter le compte-rendu du précédent CICA qui s'est tenu le 11 juin dernier, sur le thème « Je passe mes vacances dans le 17<sup>ème</sup> » et qui sera consultable dès demain sur le site Internet [www.espace-associations-17.fr](http://www.espace-associations-17.fr)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous informe de notre prochain et dernier rendez-vous de l'année 2009 qui aura lieu sous une forme un peu différente : la Charte de fonctionnement du CICA prévoit la possibilité pour les associations de poser, en fin de CICA, des questions d'actualité. L'expérience montre que ces questions ne sont pas posées pour des motifs pratiques, aussi le CICA se tiendra à la suite du conseil d'arrondissement du 7 décembre sous la forme de questions diverses sans débat, conformément à la Charte de fonctionnement du CICA.

Ce soir, nous sommes réunis en Conseil d'arrondissement en formation de CICA autour du thème « **Le rôle des associations du 17<sup>ème</sup> arrondissement dans un plan d'urgence : l'exemple de la pandémie grippale** ».

Dès le 3 septembre dernier j'ai pris la mesure du risque d'une pandémie sur le 17<sup>ème</sup> et j'ai réuni mes adjoints pour partager et prévoir une organisation la plus efficace possible au service des habitants, en cas de développement massif de la grippe.

Face à un événement de ce type il est important que la Mairie d'arrondissement soit parfaitement coordonnée avec la Mairie de Paris c'est pourquoi nous avons pris connaissance du document élaboré par l'Hôtel de Ville sur lequel Pierre Bourriaud, le Directeur général des services que je remercie d'être présent ce soir, va apporter un éclairage opérationnel. Nous avons également invité dans le cadre du thème qui nous réunit ce soir un représentant de l'Hôtel de Ville pour parler des solidarités de proximité. Or c'est avec regret que je constate qu'ils ont préféré la chaise vide, la réflexion n'étant pas aboutie.

Je passe la parole à Hélène Jacquemont qui va nous rappeler le contexte dans lequel ce thème a été proposé.

## **2. Intervention de Hélène JACQUEMONT, adjointe au Maire chargée de la vie associative**

Le sujet « Le rôle des Associations du 17<sup>e</sup> dans un plan d'urgence : l'exemple de la pandémie grippale » qui nous rassemble aujourd'hui a été proposé par le Conseil d'animation du CICA dans un courrier adressé au Maire le 22 janvier dernier.

Si je fais ce rappel, c'est parce qu'à cette date il n'était point question de grippe A. Aujourd'hui, ce sujet rejoint totalement l'actualité. C'est un hasard mais une réflexion sur les plans d'urgence est très pertinente dans l'absolu. J'en profite pour saluer le travail de cette équipe qui ne ménage ni son temps, ni sa peine pour faire des propositions et préparer les CICA, qui répondent aux attentes des associations du 17<sup>e</sup> et enrichissent de réflexions et de progrès les différents points abordés.

Concernant la coordination associative dans les plans de secours d'urgence, l'objectif du Conseil du CICA était de mobiliser un réseau local d'associations en cas de catastrophe, basé sur l'entraide et la solidarité.

Les pouvoirs publics, l'Etat et la Ville de Paris ne peuvent pas « tout » et ne feront pas tout. Ce n'est pas tant un problème de limitation des moyens que d'un problème d'accès à l'information qui permet de savoir où et comment intervenir : il s'agit du recensement des besoins et de la solution qui y est apportée.

**Il faut informer sur le dispositif public qui est prévu.** Nous sommes heureux d'accueillir ce soir Rémi Vincent qui présentera la Croix Rouge Française. Il remplace Alexandre Moreaux qui vous prie de bien vouloir l'excuser. M. Vincent est responsable adjoint de l'action sociale et également référent Grippe A de la délégation du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Il nous expliquera le rôle de la Croix Rouge Française à l'échelle de l'arrondissement en cas de pandémie.

**Il faut mettre en place des dispositifs de solidarité de voisinage** sous deux formes :

- Un dispositif coordonné avec la mairie d'arrondissement et éventuellement la Mairie de Paris. Dans ce cadre, Pierre Bourriaud, Directeur général des services de la Mairie du 17<sup>ème</sup> est le référent Mairie en cas de pandémie.

- Un dispositif indépendant mais non moins indispensable qui est initié par les Voisins Solidaires. Atanase Périfan, Président de l'association Voisins Solidaires nous parlera des actions mises en place spécifiquement par l'association, et notamment du kit de communication entre voisins disponible sur le site de l'association.

### **3. Intervention de Pierre BOURRIAUD, Directeur général des services de la mairie du 17<sup>ème</sup> et référent Mairie en cas de pandémie**

Je souhaite vous rappeler les éléments de contexte dans lequel s'inscrit l'action municipale face à une situation de crise et en particulier dans l'hypothèse de la survenance d'une pandémie grippale.

Il faut tout d'abord savoir que cette action s'inscrit dans le cadre, très général, du Plan National de Pandémie Grippale, l'objet de ce Plan est de maintenir des conditions normales pour le fonctionnement du pays en centralisant l'ensemble des dispositifs de crise. La place prépondérante est évidemment celle du Ministère de l'intérieur épaulé par le Ministère de la santé. Le dispositif au niveau territorial s'organise autour des préfets. Ceci est le premier élément de contexte.

L'action municipale s'inscrit également dans le Plan Blanc Elargi, il s'agit d'un plan décrivant l'ensemble des principes dans lesquels s'organisera la médecine ambulatoire, c'est à dire la médecine de ville (médecin généraliste, kinésithérapeute, infirmier, etc.) en cas de crise sanitaire. Ce Plan Blanc Elargi peut-être déclenché par l'Etat en cas de crise pandémique majeure et prévoit la mise en place de trois types de structure pour lesquelles les collectivités, donc en ce qui nous concerne, la Ville de Paris, sont susceptibles d'être mises à contribution. Les trois types de structures sont :

- La mise en place dans l'ensemble des villes de Centres de coordination sanitaire et sociale (CCSS). Ce sont des centres de régulation téléphonique pour tous les praticiens du secteur médical. Ils recevront donc les appels de la populations, organiseront les rendez-vous et assureront le suivi des soins. Pour ce faire, il y a un partage entre le Maire de Paris et le Préfet. La Mairie de Paris a pour responsabilité d'abriter les centres donc chaque Mairie d'arrondissement abritera un CCSS. Pour la Mairie du 17<sup>ème</sup>, ce centre se trouvera dans une salle du sous-sol aménagée en conséquence d'ors et déjà opérationnelle. La responsabilité de l'Etat est de mobiliser les professionnels de santé dans ces CCSS et de mobiliser également des standardistes, fonctionnaires de l'Etat, afin de répondre aux appels de la population.
- La mise en place de lieux d'accueil, voire même de séjour, pour les personnes isolées dont l'état clinique ne justifierait pas une hospitalisation ou pour les personnes risquant de contaminer leur entourages. A Paris, le Préfet est en cours de négociation avec le groupe Accor (chaîne d'hôtels) afin de mobiliser 80 hôtels qui abriteraient ces structures intermédiaires d'accueil et de séjour.
- La mise en place de Centres de consultation, là encore avec une responsabilité partagée entre la Ville et l'Etat. La Ville aurait en charge d'abriter ces centres et donc de fournir des moyens logistiques or d'ors et déjà un réseau de 180 écoles à été identifié à Paris qui devrait permettre d'abriter ces consultations et donc de venir en appui des cabinets médicaux dont on peut

imaginer qu'ils seraient débordés. La responsabilité de l'Etat est de mettre en place, au sein de ces centres de consultations le personnel médical.

Le rôle du Maire de Paris est majeur puisqu'il est l'interlocuteur privilégié du représentant de l'Etat. Il a à remplir quatre missions principales :

- Informer et communiquer vers la population des arrondissements
- Maintenir les fonctions essentielles à la vie collective comme le service de l'état civil, le ramassage des ordures, la production d'eau d'alimentation, le traitement des eaux usées, le maintien du chauffage collectif, les services funéraires, etc.
- Contribuer à l'organisation de la vaccination pandémique dès la disponibilité du vaccin. Les dates que nous avons aujourd'hui pour ce vaccin sont fin octobre/début novembre. Les centres de vaccination seront mis en place dans des gymnases qui sont au nombre de 22 à Paris et 2 dans le 17<sup>ème</sup> : le gymnase Courcelles et le gymnase des Hauts de Malesherbes.
- Maintenir le lien social et sanitaire avec la population en recensant le besoin des personnes, en coordonnant le bénévolat et en incitant à la solidarité de voisinage, en résumé, en organisant au niveau de la commune de Paris, la solidarité.

Le rôle du Maire d'Arrondissement est d'être l'autorité de proximité privilégiée des habitants vers laquelle se tourneront les habitants de l'arrondissement en cas de crise. Face à la crise de la grippe A, l'action du Maire d'Arrondissement se déclinerait selon les niveaux de crise. Nous sommes actuellement au niveau 5. A ce niveau, Le Maire d'arrondissement reçoit quotidiennement l'information sanitaire sur l'évolution de la situation, il est donc dans un rôle d'information, par rapport à la population et par rapport à la cellule centrale de l'Hôtel de Ville. Le Maire d'arrondissement se trouve dans une posture de vigilance et de communication.

Dès le passage au niveau 6, le rôle du Maire serait tout autre, il devrait aussitôt mettre en place un PC de crise dans une salle de la Mairie dédiée à cet effet, dans laquelle il serait en relation directe avec la cellule centrale de l'hôtel de ville, son rôle d'information serait accru. Il aurait également à fournir aux agents de la Mairie encore en poste les équipements de protection.

L'organisation de solidarité de voisinage est une nécessité en cas de crise sanitaire et c'est la collectivité parisienne qui portera cette solidarité selon deux axes :

- La Ville devra assumer des obligations légales envers les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants au travers notamment de l'aide social à l'enfance, pour assurer le fonctionnement des structures d'hébergement, les prestations d'aides à domicile et assurer le versement des aides financières. Ce dispositif est obligatoire et déjà en place, porté par les directions de la ville, la DASES et le CAS
- Une action de contribution à la mise en œuvre des solidarité de voisinage : comme Mme le Maire l'a dit, la collectivité ne peut pas tout faire. Dans un contexte de crise, les citoyens et les associations aussi ont un rôle social à jouer, notamment vis à vis des personnes qui ne bénéficient pas des aides légales.

#### **4. Intervention d'Atanase PERIFAN, Président de l'association Voisins Solidaires.**

Le problème de savoir ce que l'on fait en cas de crise est nouveau dans le cadre des CICA. Le problème est de connaître les conséquences que peut poser le risque de pandémie dans nos vies quotidiennes car bien souvent nous nous reposons sur les institutions pour résoudre nos problèmes et il est évident que dans cette situation, l'institution ne pourra pas faire face seule. On est donc dans une démarche à la fois intellectuelle et réelle où l'on se demande quelle est la responsabilité de chacun ? Qui va faire quoi ?

Pierre BOURRIAUD a exposé ce qu'allait faire l'institution, maintenant il faut savoir comment l'on peut agir en complément de l'institution. Je souhaite remercier Brigitte KUSTER qui a été la première Maire à initier un dispositif d'essai intitulé le « pack pandémie » et qui est un outil de mobilisation des habitants. A ce jour, 240 mairies se sont inscrites et un courrier officiel sera adressé, la semaine prochaine, à tous les maires de France pour leur proposer ce pack.

Les collectivités locales peuvent sensibiliser les habitants mais ce n'est pas suffisant : les campagnes de sensibilisation ne font pas forcément agir les personnes. Pour enclencher le mouvement, il faut aller plus loin, c'est un travail de longue haleine. Les crises sont des moments privilégiés pour que la population se mobilise en terme de solidarité même si j'espère que cette pandémie ne soit pas grave. J'espère surtout qu'elle permettra par la suite d'avoir mis la population en mouvement afin de poursuivre cette logique de solidarité et de proximité.

La grippe A va entraîner des difficultés dans nos vies quotidiennes, certaines classes d'écoles fermeront et qui va garder les enfants ? On se rend compte également que notre lieu de confinement sera notre immeuble puisqu'en cas de pandémie il faut éviter les rassemblements pour ne pas propager la maladie. Donc comment va s'organiser la vie de l'immeuble ? Qui va aller promener le chien du voisin malade ou faire les courses de la voisine ? Le grand nombre de malades engendre des difficultés et le rôle des associations va être alors de mobiliser leurs adhérents afin de relayer, d'informer et d'organiser au sein de leur immeuble ce plan de mobilité de vie courante.

**Le pack pandémie** se compose de :

- une affiche, téléchargeable sur le site [www.voisinssolidaires.fr](http://www.voisinssolidaires.fr), pour affichage dans les halls d'immeuble. L'un des dangers est le chaos social. Cette affiche est prévue pour éviter la peur des autres ;
- des tracts destinés aux boîtes aux lettres ;
- un « panneau des voisins » : une ligne pour indiquer les services qu'une personne peut offrir et une autre pour émettre les besoins de cette même personne ;
- un annuaire des voisins : le téléphone, l'e-mail peuvent être utiles pour garder le contact.

Lors du sondage réalisé au mois d'août sur la question « Seriez vous prêts à aider vos voisins en cas de pandémie ? », 97% des Français répondent « oui ». C'est rassurant. Et même si l'on sait qu'il n'y a pas réellement 97% des personnes qui sont au services des autres, il faut trouver des moyens de faire passer de l'intention, ce qui est déjà bien, à l'action.

Pour finir, la presse est très utile en cas de crise car elle sert de caisse de résonance et facilite la mobilisation des habitants. Cette situation nouvelle permet de réfléchir sur la mise en place de dispositifs où le voisin devient « un acteur de solidarité ». Les Voisins solidaires, c'est le plan ORSEC des citoyens.

En conclusion, je vous propose la diffusion d'un reportage télévisuel sur le « pack pandémie ».

## **5. Intervention de Remi VINCENT, représentant de la Croix Rouge Française**

La Croix-Rouge Française au niveau national est une association, première association en nombre de bénévoles. Elle se décompose en département et sur la collectivité de Paris, en arrondissement.

Je suis responsable des maraudes, Directeur adjoint à l'urgence mais aussi référent grippe puisque la Croix Rouge Française, depuis le début de l'épidémie, courant avril, est en état d'alerte.

A ce jour nous sommes à trente décès dus à la maladie en France métropolitaine et DOM-TOM, dont six en métropole. La maladie touche très souvent des personnes jeunes car les celles nées avant 1947 ont déjà connus un épisode de grippe A et ont donc le plus souvent une certaine immunité. Nous avons largement communiqué à ce niveau dans les médias.

Nous sommes actuellement au niveau 5A, c'est-à-dire que l'état de pandémie n'est pas encore déclaré pour deux raisons :

- 1- Le virus, bien que virulent n'est pas dangereux
- 2- Un simple traitement guérit les patients en quelques jours. On peut même dire qu'elle est moins grave qu'une grippe saisonnière. Il ne faut pas les confondre : la grippe saisonnière est celle que vous attrapez chaque année si vous ne vous faites pas vacciner et la grippe A est exceptionnelle à cette année.

Au niveau de la communication et de la prévention au niveau national et départemental, la Croix Rouge Française est le relais et l'auxiliaire des pouvoirs publics depuis très longtemps. Dans le cadre

de l'état d'alerte déclenché au mois d'avril, une communication a été faite à l'ensemble des bénévoles et des salariés. En effet, la Croix Rouge a également des établissements de soins et de renseignements. Cette communication a porté sur des éléments que tout le monde connaît aujourd'hui : les gestes à avoir au quotidien pour éviter les bactéries, les gestes à avoir en constatant les symptômes de la grippe c'est-à-dire appeler son médecin traitant (auparavant le 15).

La Croix Rouge a également commencé, au niveau national, à mettre en place des stocks de matériel puisque dans ces différentes activités que sont en particulier le secours et l'action sociale, nous avons déjà été amenés à cotoyer des cas de grippe A et les bénévoles, bien qu'ayant un bel uniforme, ne sont pas plus protégés que vous et moi contre la grippe. Il faut éviter de se retrouver lors de la phase de pandémie à court de matériel, il faut donc stocker en particulier les masques FFP2 et des masques chirurgicaux.

La Croix Rouge a également participé :

- à l'accueil des voyageurs à Roissy en provenance des zones à risque comme l'Amérique centrale.
- au centre d'appel mis en place par le Ministère des affaires étrangères pour rassurer les familles des personnes en voyage dans ces zones à risque.
- à la distribution de médicaments, de masques et matériel mais surtout au transport des malades.

Au niveau local, un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises :

- la communication et le stockage de matériel mais également le stockage de vêtements en cas de besoin de l'action sociale ;
- le renforcement des équipes du SAMU qui ont quelques alertes à la grippe A avec transport vers les centres d'urgence ;
- des gardes à la caserne de pompiers de Bourseau dans le 17<sup>ème</sup> et de Montmartre dans le 18<sup>ème</sup> ;
- des actions de communication des informations aux riverains comme lors de la Journée mondiale des premiers secours où une manifestation a été organisée, place Lévis, pour initier les personnes présentes aux premiers secours, pareillement lors des formations premiers secours qui dure dix heures, le BSC1 qui remplace l'AFPS ;
- le transport des malades sur la demande des pompiers, en particulier vers Bichat.

En pré-déclenchement du niveau 6, au sein de la délégation mais aussi à tous les niveaux, national et départemental, nous avons mis en place un Plan de continuité des activités pour lister tout ce qui était nécessaire au niveau humain et matériel et pouvoir surtout prendre en compte le risque d'absentéisme. Il faut savoir que la Croix Rouge Française compte dans son ensemble sur un tiers des bénévoles présents et actifs durant le pic pandémique. Parmi les 60 bénévoles dans le 17<sup>ème</sup> seulement une vingtaine de bénévoles seraient capables et aptes à rendre service et à participer aux différentes actions, ceci pour plusieurs raisons :

- les astreintes professionnelles ;
- les problèmes familiaux ou de santé comme les femmes enceintes ;
- la garde et la protection des enfants
- la crainte et la peur de la maladie que nous prenons également en compte.

Dans le cadre de ce pré-déclenchement, il y a une vérification permanente des stocks de matériel selon les recommandations de la Direction nationale de la Croix-Rouge, ce stock permet de tenir 2 à 3 semaines pour toutes nos activités.

Au niveau 6, est déjà prévue la mise en place de ce plan de continuité au niveau local et l'intégration de la délégation de la Croix-Rouge du 17<sup>ème</sup> dans le plan de continuité départemental et national.

Un point sera fait par le référent grippe A, donc moi-même si je ne suis pas malade, sur les disponibilités des bénévoles et sur leur état de santé. Il y aura également un renforcement des maraudes dans le 17<sup>ème</sup> en fonction des disponibilités, une mise à disposition d'équipes pour suppléer les pompiers qui risquent d'être fortement surchargés, une participation à la distribution de médicaments et vaccins aux malades et personnes isolées sur demande de la Préfecture de Paris, et enfin une mise à disposition de bénévoles pour participer au pré-accueil et tri des malades dans les hôpitaux de Paris.

## **6. Débat avec les associations sous forme de questions orales libres**

### **Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie. On constate en effet l'action que vous menez en temps normal mais aussi tout ce que vous avez prévu dans le cas d'une pandémie.

Maintenant la parole est à la salle, si vous avez des questions ou des propositions dans le cadre de cette éventuelle pandémie, sur le rôle que vous pourriez être amené à jouer en tant qu'association. Nous sommes donc à votre disposition pour envisager ensemble les solutions.

#### **Question :**

On entend des bruits curieux concernant la vaccination. Des personnels d'hôpitaux refuseraient de se faire vacciner. De plus, on avait annoncé le 15 octobre maintenant on parle de fin octobre. Que se passe-t-il réellement ?

### **Atanase PERIFAN, Adjoint au maire, chargé de la Solidarité, de la Famille et de la Proximité et Président de l'association Voisins solidaires**

N'étant pas expert, je vais répéter ce qu'il a été dit à la dernière réunion du Ministère de la santé.

C'est vrai qu'on entend tout et n'importe quoi sur ce vaccin, ce qui n'est pas rassurant. C'est une question de confiance, si l'agence Européenne de santé donne les autorisations pour pouvoir mettre le vaccin sur le marché, c'est qu'il ne doit pas être dangereux. Ce qu'avancent les experts est le rapport entre le risque et le bénéfice.

Les personnes à risque comme les enfants de moins de deux ans ou les femmes enceinte ont intérêt à se vacciner, le risque est trop important. Mais la vaccination est libre, c'est une question de conscience. Par contre, il est scandaleux de voir des médecins qui refusent de se faire vacciner et qui mettent en danger la population. Il faut prendre conscience qu'en ne se vaccinant pas on met les autres en danger.

### **Murielle SCHOR, Adjointe au maire chargée de la Santé et du Handicap**

Pour ma part, en tant que professionnel de santé, je peux dire que les gens qui doivent se faire vacciner en premier lieu sont les gens vraiment à risque comme les personnes diabétiques, les enfants très jeunes, toute personne qui peut être en contact avec des maladies ou des gens gravement malades comme les cancéreux, etc. Le risque du vaccin dont les gens nous parle est sans fondement.

Quant au reste de la population, je pense que c'est au moment de la pandémie que les décisions se prendront.

#### **Question :**

Ma question porte sur les précautions prises par les crèches de la ville de Paris pour enrayer la pandémie.

### **Jeannine D'ORLANDO, Adjointe au maire chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et des Cultes**

En ce qui concerne les crèches, elles ont reçus des masques et tout le matériel nécessaire.

Seul le Préfet décide de la fermeture des crèche comme pour les écoles. Normalement dès le premier cas, l'enfant est exclu et doit rester chez lui le temps de la guérison.

Dès la rentrée des classes, les écoles ont été équipées du point de vue sanitaire pour la grippe et ont donné les informations aux enfants concernant les gestes à avoir.

### **Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement**

Certains directeurs d'établissement ont même réuni les parents pour une sensibilisation dès la rentrée.

**Question :**

J'aurais une proposition : c'est bientôt les assemblées générales dans les co-propriétés, il y aurait peut être des actions à entreprendre du côté des syndics d'immeuble ?

**Atanase PERIFAN, Adjoint au maire, chargé de la Solidarité, de la Famille et de la Proximité et Président de l'association Voisins solidaires**

C'est effectivement une excellente idée. D'ailleurs le président de la FNAIM est déjà entré dans le dispositif. Le président syndical s'inscrit dans le processus et c'est le syndic qui va diffuser l'information. Vu le nombre d'adhérents, si on arrive à diffuser l'information sur ce réseau, on peut mobiliser une bonne partie de nos immeubles du 17<sup>ème</sup>.

**Question :**

Je représente le RISEP, le Réseau International pour la Solidarité entre les Peuples, je pense qu'on peut apporter une aide à travers peut-être les représentants de culte parce qu'il n'est pas facile d'aller de porte en porte aussi les curés peuvent peut-être porter une solution.

**Atanase PERIFAN, Adjoint au maire, chargé de la Solidarité, de la Famille et de la Proximité et Président de l'association Voisins solidaires**

Tout à fait c'est une très bonne idée. En effet dans tous les lieux de culte, il est possible de relayer l'information, il faut dire qu'il y a un dispositif gratuit à disposition et surtout inciter les personnes en leur expliquant en quoi c'est important.

**Question :**

Est-ce que les bailleurs sociaux sont sensibilisés à cette campagne et font le nécessaire auprès des gardiens d'immeuble pour répercuter cette initiative ?

**Atanase PERIFAN, Adjoint au maire, chargé de la Solidarité, de la Famille et de la Proximité et Président de l'association Voisins solidaires**

Alors le pack est diffusé à plusieurs niveaux : les mairies en France, les bailleurs sociaux comme l'Union social pour l'habitat qui est notre partenaire (c'est l'ensemble des 600 offices municipaux, nationaux, départementaux en France), les Préfectures et les associations. L'idée est de faire circuler l'information sur ce dispositif car vous verrez que ça servira même après la pandémie.

**Hélène JACQUEMONT, Adjointe au maire chargée de la Vie associative**

J'aurais souhaité compléter sur la question : « Qu'est ce que vous pouvez apporter ? ». Nous travaillons en coordination avec l'Hôtel de Ville, et cette réflexion n'est pas encore complètement aboutie et c'est pour cela qu'il n'y a pas de représentant ce soir. Néanmoins, nous leur avons transmis le 15 septembre dernier une liste d'association du 17<sup>ème</sup> qui nous a semblé pouvoir apporter leur aide en cas de besoin. Ces associations pourront donc être contactées. Et si certaines association avaient été oubliées ou souhaitent se manifester spontanément, elles peuvent aller sur le site Internet [www.espace-associations-17.fr](http://www.espace-associations-17.fr) pour se faire référencer.

En coordonnant toutes ces cellules, nous essaierons de faire appel aux uns et aux autres de la manière la plus adéquate qui soit. Donc le message à retenir ce soir, c'est que nous travaillerons tous ensemble.

**Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement**

Puisqu'il n'y a plus d'interventions, je voudrais rajouter que si la pandémie se déclarait, une information immédiate serait mise en ligne et la presse en parlerait également. Nous sommes de toute façon informé en temps réel au niveau des crèches, des écoles et des équipements de proximité. Nous relayerons immédiatement l'information. C'est certainement à ce moment-là que la faisabilité des actions apparaîtra plus évidente.

Encore une fois, la Ville de Paris n'a pas arrêté le fonctionnement, mais il va de soi que nous suivrons la décision de la Ville. Le tout est de rester en veille et, qu'au moment dit, vos réseaux soient mis en action de façon à faire circuler les informations et participer à cette solidarité de proximité que nous mettons en place grâce à Voisins solidaires.

Je vous remercie d'être venus aujourd'hui. Je vous rappelle le prochain rendez-vous à l'issue du Conseil d'arrondissement du 7 décembre. Nous levons la séance pour libérer la mairie.  
Je remercie les intervenants qui ont pris la peine de venir à votre rencontre.